



Aujourd’hui le 22 octobre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 97 321 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 1 033 cas), 553 personnes sont hospitalisées (baisse de 12), dont 101 personnes sont aux soins intensifs. 8 décès sont survenus dans les 24 dernières heures, auxquels s'ajoutent 12 décès survenus entre le 15 et le 20 octobre, pour un total de 6 094 décès. Les prélèvements réalisés le 20 octobre s'élèvent à 26 070, pour un total de 2 887 226.

Tableau synthèse de l'évolution des données

Date	Cas confirmés	Décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
15 octobre	1 048	9	507 (+14)	87 (+4)	26 627
16 octobre	1 212	16	517 (+10)	85 (-2)	22 650
17 octobre	1 087	7 + 2 date inconnue	527 (+10)	88 (+3)	21 613
18 octobre	1 034	4 + 3 date inconnue	532 (+5)	92 (+4)	16 291
19 octobre	877	16	565 (+33)	100 (+8)	21 902
20 octobre	1 072	9	565	94 (-6)	26 070
21 octobre	1 033	8	553 (-12)	101 (+7)	ND

Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

ÉTAT DE LA SITUATION DE LA PANDÉMIE AU QUÉBEC

Lors d'un point de presse tenu à 13 h, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a fait le point sur la situation de la pandémie au Québec.

Le premier ministre a indiqué que la situation demeure préoccupante, avec trois semaines à près de 1 000 nouveaux cas par jour, lesquels se transforment progressivement en hospitalisation et en décès.

Il a indiqué que la situation s'empire également ailleurs dans le monde. Il a indiqué que la deuxième vague est forte.

Il a rappelé que les décisions de la santé publique visent à réduire les risques de propagation, et qu'en l'absence d'une diminution du nombre de cas, il est impossible de rouvrir les restaurants notamment en raison de la fragilité du système de santé. Il a rappelé sa volonté de garder les écoles ouvertes.

Il a insisté sur la nécessité d'éviter les contacts sociaux et invité tous les Québécois qui le peuvent à privilégier le télétravail.

Questionné sur la fin prochaine de la période de 28 jours, il a indiqué qu'à l'heure actuelle, avec le nombre de cas quotidien, les chances sont minces de procéder à une réouverture des secteurs, mais a assuré que des précisions seront apportées au début de la semaine prochaine selon l'évolution de la situation.

Concernant la situation dans les CHSLD, le ministre de la Santé a indiqué que la situation est maîtrisée à l'exception de quatre établissements, mais a réitéré la nécessité du maintien des mesures de prévention et de contrôle des infections.

LA FQM PRÉSENTE 3 MÉMOIRES EN COMMISSION PARLEMENTAIRE EN UNE SEMAINE

Cette semaine, le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers, a participé aux consultations particulières sur les trois projets de loi, soit les 65, 66 et 67.

Projet de loi 66

Mardi, dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 66, *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*, le président de la FQM a réitéré aux membres de la commission parlementaire l'appui de la FQM à la démarche gouvernementale, en rappelant la nécessité d'innover en cette période d'urgence. M. Demers a proposé des pistes pour bonifier le projet de loi, notamment l'ajout à la liste des projets d'infrastructure visés certains types de projets qui offrent les mêmes bénéfices et font face au même type de contraintes que ceux déjà inclus. Il a par ailleurs suggéré de bonifier les mécanismes de reddition de compte pour maintenir la confiance de la population et respecter les rôles des acteurs concernés, tout spécialement ceux du monde municipal.

Le mémoire peut être consulté [ICI](#). La présentation de M. Demers peut être visionnée [ICI](#).



Projet de loi 65

Hier, le président de la FQM a participé à la commission parlementaire sur le projet de loi 65 modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective. Il a réitéré l'appui de la FQM aux objectifs du projet de loi, en insistant sur l'importance d'une pleine compensation des municipalités pour les coûts engendrés par la mise en œuvre de ces réformes. Pour assurer la réussite de cette modernisation, M. Demers a insisté sur la nécessité de la prise en compte des réalités de toutes les régions du Québec, tant au niveau de la desserte du territoire que par l'adaptation des solutions préconisées.

Le mémoire peut être consulté [ICI](#).

La présentation de M. Demers peut être visionnée [ICI](#).



Projet de loi 67

Ce matin, le président de la FQM a présenté en commission parlementaire un mémoire sur le projet de loi n° 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*. M. Demers a insisté sur la nécessité de retirer ou d'amender l'article 81 sur l'hébergement touristique du projet de loi qui vient retirer un pouvoir fondamental des municipalités en matière de zonage et a rappelé l'adoption par plus de 500 municipalités et MRC d'une résolution d'opposition à cet article. Par ailleurs, le président a fait plusieurs recommandations aux membres de la commission pour bonifier le nouveau régime d'aménagement du territoire en zones inondables et le régime de gouvernance des ouvrages de protection, tous deux introduits par le projet de loi.

Le mémoire peut être consulté [ICI](#).

La présentation de M. Demers peut être visionnée [ICI](#).



PLUS DE 500 MUNICIPALITÉS ONT DÉJÀ MANIFESTÉ LEUR SOUTIEN À LA POSITION DE LA FQM RAPPEL - ADOPTION D'UNE RÉOLUTION D'OPPOSITION À L'ARTICLE 81 DU PROJET DE LOI 67

Comme mentionné dans de précédentes communications, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 67 dans lequel un article propose de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel pour gérer les problèmes de voisinage découlant de ce type de location dans nos communautés. Retirer un pouvoir de zonage aux municipalités est à la base un geste inacceptable qui va à l'encontre de notre rôle de gouvernement de proximité reconnu par l'Assemblée nationale, sans compter que ce geste ne pourra qu'accentuer les problèmes vécus dans nos territoires avec les locations à court terme de type Airbnb.

Article 81

« Aucune disposition d'un règlement municipal adopté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) ne peut avoir pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. »

En plus de constituer une véritable atteinte à nos pouvoirs en matière de zonage, cet article du projet de loi retirerait aux citoyens la capacité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie. Cette proposition est donc également une atteinte à la vie démocratique locale de nos communautés.

Aussi, nous avons besoin de votre appui pour signifier notre désaccord avec l'article 81 du projet de loi 67. **Depuis deux semaines, plus de 500 municipalités et MRC ont adopté une résolution à cet effet.** Il importe de poursuivre cet effort de mobilisation.

Les consultations particulières sur le projet de loi 67 ayant débuté cette semaine, et l'étude détaillée pouvant débutée rapidement, nous vous demandons de manifester votre désaccord en procédant à l'adoption du projet de résolution que vous trouverez [ICI](#) **dès la prochaine réunion** de votre conseil municipal et de votre MRC.

Outre l'envoi rapide de votre résolution au premier ministre du Québec, aux ministres des Affaires municipales et du Tourisme, aux chefs des partis d'opposition à l'Assemblée nationale, à votre député ainsi qu'aux membres de la commission parlementaire responsable, nous vous recommandons d'en transmettre aussi une copie aux médias de votre région. Vous trouverez [ICI](#) un projet de lettre de transmission et vous trouverez [ICI](#) la liste des adresses des membres de l'Assemblée nationale qui doivent recevoir promptement votre résolution.

Nous vous remercions à l'avance de l'intérêt que vous porterez à cette proposition et vous assurons de toute notre collaboration.

Nous vous rappelons l'importance, pour celles qui ne l'ont pas encore fait, de procéder à l'adoption de la résolution

MISE À JOUR DES PALIERS D'ALERTE RÉGIONALES

Hier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a annoncé par communiqué que l'ensemble de la région sociosanitaire de la Mauricie-et-Centre-du-Québec atteint désormais le palier rouge.

Toutes les MRC de la Mauricie se trouvant au nord de Trois-Rivières sont touchées par ce changement. Les mesures associées à ce changement de zone, comme la fermeture des bars et des restaurants, entreront en vigueur le samedi 24 octobre, dès 00 h 01, soit dans la nuit de vendredi à samedi. Celles concernant le milieu scolaire et sportif entreront en vigueur le lundi 26 octobre.

Les mesures applicables pour les zones rouges sont en ligne au [Québec.ca/zonerouge](https://quebec.ca/zonerouge).

Par ailleurs, notons que des déplacements significatifs ont été observés récemment entre des secteurs se trouvant au palier orange vers des secteurs au palier rouge. Ces déplacements contribuent à la transmission accrue entre les communautés. Rappelons qu'afin de limiter les risques de propagation, le gouvernement du Québec demande à l'ensemble des citoyens d'éviter les déplacements non essentiels d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les documents qui suivent présentent, à titre indicatif, un portrait global de la situation dans les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements scolaires concernant la COVID-19 en date du 21 octobre, 16 h.

Pour consulter les faits saillants, cliquez [ICI](#).

Pour la liste des écoles, cliquez [ICI](#).

DÉPLOIEMENT D'UNE SOLUTION TECHNOLOGIQUE FACILITANT LE DÉPISTAGE PARTOUT AU QUÉBEC

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a annoncé que le gouvernement va de l'avant avec une solution technologique qui permettra d'optimiser le processus de dépistage partout au Québec, de la prise de rendez-vous en ligne à la réception du résultat par message texte.

Afin de passer au niveau supérieur, le gouvernement a choisi de déployer la solution *Health Connect*, présentée par l'entreprise Deloitte. Cette plateforme consiste en un outil d'autoévaluation qui sera intégré à une plateforme numérique déjà disponible et qui sera accessible sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca).

La solution permettra notamment :

- de réduire le temps d'attente pour avoir accès au dépistage et de divulguer plus rapidement les résultats;

- de libérer des milliers d'heures des professionnels de la santé qui pourront ainsi être redirigés vers des tâches cliniques au lieu des tâches administratives qu'ils accomplissent actuellement.

Un projet pilote est actuellement déployé en collaboration avec deux cliniques de dépistage, l'une sur le territoire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal et l'autre sur le territoire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. Le déploiement s'étendra sous peu dans cinq autres cliniques de dépistage et d'ici 6 à 8 semaines, la solution sera utilisée pour toutes les cliniques de dépistage du Québec.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

PLAN D'AGRICULTURE DURABLE

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a dévoilé aujourd'hui le Plan d'agriculture durable 2020-2030. Ce plan vise à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales performantes d'ici 2030 afin de répondre aux préoccupations du milieu agricole et des citoyens. Pourvu d'un budget de 125 millions de dollars et tablant sur le déploiement de 75 agronomes et ingénieurs agricoles sur le terrain, auxquels s'ajoutent d'autres leviers financiers gouvernementaux, le Plan vient concrétiser deux objectifs de la Politique bioalimentaire 2018-2025 - Alimenter notre monde, en contribuant à encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement ainsi qu'en accélérant l'adoption de pratiques d'affaires responsables.

Le Plan d'agriculture est disponible [ICI](#).

Pour consulter le communiqué, cliquez [ICI](#).

NOUVELLES MESURES DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Afin de soutenir les entreprises agricoles dans le contexte de la pandémie, [La Financière agricole du Québec](#) a annoncé hier qu'elle devancera pour une deuxième fois cette année le paiement des subventions de ses programmes d'investissement. De cette façon, les agriculteurs bénéficieront plus rapidement de nouvelles liquidités pour poursuivre leurs activités.

Un montant de 9,1 M\$ sera versé à plus de 5 000 entreprises le 1^{er} novembre 2020 plutôt que le 1^{er} décembre.

Les programmes concernés sont les suivants :

- Programme Investissement Croissance (PIC) -- en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020;
- Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ);
- Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR);
- Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (PSFI).

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

VOS COURS ET WEBINAIRES DES PROCHAINS JOURS

En vedette à l'affiche

1. [Le lobbyisme et le monde municipal : le mardi 3 novembre 2020, à 10 h 30](#)
2. [La planification stratégique \(nouvelle formule\) : le vendredi 30 octobre 2020 de 13 h à 16 h](#)
3. [La gestion financière municipale : le mardi 17 et le mercredi 18 novembre 2020 de 17h30 à 20h30](#)

Quelques places encore disponibles pour les cours en classe virtuelle suivants :

- Le vendredi 23 octobre 2020 de 9 h à 12 h - [La gestion contractuelle en-deçà de 105 700 \\$](#)
- Le samedi 24 octobre 2020 de 9 h à 16 h - [Communiquer efficacement](#)
- Le mercredi 28 et le jeudi 29 octobre 2020 de 13 h à 16 h - [Assumer son leadership en tant qu'élue : phase 2](#)
- Le jeudi 29 et le vendredi 30 octobre 2020 de 9 h à 12 h - [Maîtrisez vos dossiers municipaux](#)
- Le jeudi 29 et le vendredi 30 octobre 2020 de 9 h à 12 h - [Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et les MRC](#)
- Le vendredi 30 octobre 2020 de 13 h à 16 h - [La planification stratégique \(nouvelle formule\)](#)
- Le samedi 31 octobre 2020 de 9 h à 16 h - [Initiation au coaching](#)

Les prochains webinaires et cafés Web

À raison d'une session par semaine en moyenne, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) vous invite à participer à ses webinaires programmés pendant tout l'automne. Cliquez sur votre sélection et laissez-vous guider.

- Le mardi 27 octobre 2020, de 12 h 15 à 13 h – [Midi-Causerie en relations du travail](#)
- Le mardi 3 novembre 2020, à 10 h 30 - [Le lobbyisme et le monde municipal](#)
- Le mardi 3 novembre 2020, à 14 h - [Comment s'y retrouver avec la Loi sur les architectes?](#)
- Le mercredi 11 novembre 2020, à 14 h - [Tribune des municipalités sur les besoins en recherche sur l'eau](#)
- Le jeudi 12 novembre 2020, à 14 h - [Planifier et intégrer l'agriculture urbaine dans sa municipalité](#)
- Le mardi 17 novembre 2020, à 14 h - [La Berce du Caucase, lutter efficacement contre une plante envahissante toxique](#)
- Le mardi 17 novembre 2020, à 9 h - [La « Jauge » de l'évolution au temps de la COVID-19 : Un outil pour mieux situer les besoins d'amélioration et d'innovation des entreprises \(Café Web\)](#)
- Le mardi 24 novembre 2020, à 14 h - [L'accès aux documents et les élus-es : les grands enjeux](#)
- Le mardi 8 décembre 2020, à 14 h - [Médias sociaux : faire face à l'intimidation par une gestion adaptée des commentaires](#)
- Capsule vidéo : Gérer à distance en mode télétravail ([disponible ici](#))

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici.](#)

Les cours en formule privée

Tous les cours du Répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance. Pour en savoir plus, communiquez avec nous au competences@fqm.ca.

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : competences@fgm.ca
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : [téléchargez-le dès à présent en cliquant ici.](#)

La formation municipale à distance

